

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2016 – 2017**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en quinze modules.

Les étudiants doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module. La présentation du nombre d'attestations requis, pour le nombre de crédits ECTS susmentionnés, est une condition nécessaire pour pouvoir se présenter au/x dernier/s examen/s du cursus de master.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, droit public, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que innovation - propriété intellectuelle - PME), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiants seront invités à confirmer leur participation. Si un étudiant se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiants en master, les étudiants qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiants en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participants est en principe **limité à 25 personnes par module**. Le responsable de module peut prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participants.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participants par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiants ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le responsable du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

Rattrapage : si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi**.

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre**. Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiants figurant en liste d'attente seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistrés en liste d'attente et seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places

disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au responsable du module concerné.

Equivalences

Les étudiants peuvent obtenir une **équivalence pour un, deux, voire trois modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des cours et des séminaires suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines à plein temps, accomplies d'un seul bloc, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout étudiant qui s'est inscrit à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1 : PROCÈS INTERNATIONAL EN DROIT DU TRAVAIL (SÉMINAIRE DE TOULON)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet
Prof. Jean-Philippe Dunand

En association avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs**

Ce module permet aux étudiants de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière de droit du travail, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

Ce module offre aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit du travail et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités d'un procès civil international.

- **Hypothèse de travail**

Après une introduction théorique au procès civil et à la manière de rédiger les actes de procédure, les participants au module examineront les suites judiciaires d'un litige mettant aux prises une employée vivant en France et son employeur, une entreprise suisse. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participants seront chargés de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse. Les étudiants participeront également à deux audiences au cours desquelles ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement.

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

- Procédure civile (compétence, droit applicable, rédaction des actes de procédure, reconnaissance, coopération internationale).
- Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
- Droit du travail.
- Rôle de l'avocat et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 septembre au 16 octobre 2016.

Des groupes de 4 étudiants seront créés par échange d'e-mails.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon :

Première phase à Neuchâtel

Mardi 27 septembre 2016

8h15-9h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes demandeurs.

Jeudi 29 septembre 2016

8h00 Dépôt par les groupes demandeurs de leur projet d'actes.
12h15-14h00 Discussion avec les groupes demandeurs sur leur projet d'actes.

Vendredi 30 septembre 2016

8h00 Remise par les groupes demandeurs de leur projet définitif.

Samedi 1er octobre 2016

8h00 Transmission aux groupes défendeurs.

Lundi 3 octobre 2016

12h00 Remise par les groupes défendeurs de leur projet d'acte.
17h00-19h00 Discussion avec les groupes défendeurs.

Mardi 4 octobre 2016

16h00 Remise des actes définitifs.

Mercredi 5 octobre 2016

8h00 Transmission aux groupes demandeurs.

Jeudi 6 octobre 2016

8h00-11h00 Audience de débats.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 12 octobre 2016

Déplacement Neuchâtel-Toulon.

Du mercredi 12 au samedi 15 octobre 2016

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiants français. Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de grande instance de Toulon.

Samedi 15 octobre 2016

Déplacement Toulon-Neuchâtel.

MODULE N° 2 : MIGRATIONS EN TEMPS DE CRISES : ENJEUX ACTUELS, OUTILS JURIDIQUES ET PERSPECTIVES POUR L'EUROPE ET LA SUISSE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Cesla Amarelle

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les principaux objectifs de ce module sont les suivants :

- Utiliser les techniques de rédaction juridique.
- Approfondir une thématique matérielle et d'actualité dans le domaine du droit des migrations et disposer d'une grille d'analyse concernant ces thématiques.
- Savoir défendre et représenter une partie et négocier les points essentiels avec des contradicteurs.

Au moyen de travaux de groupes et de jeux de rôles, les participants sont amenés à défendre les intérêts des autorités et des personnes étrangères concernées, et devront rédiger des écritures et des interventions orales. Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

Ces deux dernières années sont marquées par des changements fondamentaux et profonds touchant à l'ampleur des défis de l'asile et des migrations et à leur perception de la part des opinions publiques. L'Europe se trouve en effet confrontée à des demandes humanitaires, de réfugiés et de migrants d'une ampleur inégalée et à des causes structurelles bien plus complexes et amples que par le passé, liées aux guerres civiles et à la pauvreté allant de l'Afghanistan à la Syrie en passant par l'Afrique du Nord et l'Est subsaharien. Face à cette donne vertigineuse, l'Union européenne avance un agenda migratoire

européen ambitieux (partage des réfugiés, refonte de Dublin, etc.). Toutefois, les Etats européens réagissent en ordre très dispersé fluctuant entre urgences humanitaires, fermetures défensives, actions militaires et pressions populistes. Ainsi, si l'Allemagne a tenté durant un certain temps d'imposer un leadership et une dynamique axée sur l'accueil, bien d'autres Etats choisissent aujourd'hui de fermer ou de contrôler plus intensément leurs frontières. D'autres encore mobilisent l'armée ou utilisent des instruments administratifs pour rendre l'asile d'accès plus difficile. De son côté, la Suisse a également pris des mesures, en particulier dans le domaine de la restructuration du domaine d'asile et des fast-tracks. La diversité de ces réactions engendre de nombreuses questions tant sur le plan du droit que sur celui de l'avenir des politiques migratoires. Ce module a pour but de saisir ces nouveaux enjeux politiques et les ressorts juridiques liés à ce sujet d'actualité majeure pour le XXI^e siècle. Plus précisément, il propose un état des lieux de la situation et des politiques migratoires dans l'Union européenne, de comprendre l'étendue des acteurs à l'œuvre et des instruments à disposition, d'interroger les possibilités et les limites des instruments européens tels que Dublin et d'identifier les méthodes de bonne gouvernance en matière migratoire tant au plan national, européen qu'international.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 septembre au 16 octobre 2016.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 3 : LE FUTUR EST LÀ! LES MONNAIES DIGITALES, LES BLOCKCHAINS ET LES ORGANISATIONS DÉCENTRALISÉES AUTONOMES (DAO). QUID IURIS ?

MODULE DES ORIENTATIONS « INNOVATION - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - PME
» ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Charlotte Boulay, assistante doctorante.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations,
- Droit des contrats, et
- Principes généraux de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Depuis son apparition en 2009, le bitcoin fait l'objet d'une forte médiatisation. A l'instar d'autres monnaies virtuelles, il est en effet en train de profondément modifier notre système de paiement. Le bitcoin s'inscrit dans le cadre de la FinTech, c'est-à-dire la technologie financière qui bouleverse nos activités économiques. Afin que la Suisse continue à jouer un rôle moteur en matière d'innovation, elle se doit d'appréhender cette révolution décentralisatrice et disruptive :

- Comprendre les notions complexes de FinTech, bitcoin, blockchain et decentralized autonomous organizations.
- Appréhender ces notions sous l'angle juridique.
- Rédiger des rapports qui décriront cette révolution en Suisse et présenteront des pistes d'amélioration juridique.
- Traiter un dossier relatif à cette thématique dans le cadre d'un procès fictif.

Les étudiants travailleront de concert avec plusieurs experts de ce sujet, actifs dans les milieux du droit, de l'entreprise, de la finance et de la sociologie politique.

- **Problématiques abordées**

La première phase du module sera consacrée à la compréhension de la thématique tandis que la deuxième se concentrera sur l'identification des problématiques juridiques relatives à ce sujet (interrogations notamment en droit des contrats, en propriété intellectuelle et en fiscalité). Enfin, une troisième phase sera dédiée à la présentation des rapports et à une plaidoirie devant un tribunal composé de spécialistes.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 octobre au 6 novembre 2016.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4 : LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT »
ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

En collaboration avec Riccardo Coppa, assistant doctorant.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, un examen parmi les cours de l'orientation « Droit du sport » doit avoir été passé avec succès.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participants au module seront invités à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 octobre au 6 novembre 2016.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

La dernière séance se tiendra sur deux jours (3 et 4 novembre) à l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin avec la participation d'intervenants externes

MODULE N° 5 : ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Florence Guillaume

Avec la participation d'experts externes.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international privé.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

En Suisse, il y a plus de 200 cas d'enlèvement international d'enfants par année. Environ deux tiers des cas concernent des enlèvements d'enfants à proprement parler, soit la situation où un enfant est déplacé ou retenu à l'étranger sans l'accord du parent détenteur du droit de garde par son autre parent ou un proche. En outre, environ un tiers des cas ont trait au non-respect du droit de visite résultant du fait que le parent seul détenteur du droit de garde a pris la décision de déplacer l'enfant dans un autre Etat avec pour effet de rendre impossible l'exercice du droit de visite par l'autre parent. En cas d'enlèvement international, le parent privé de son enfant a plusieurs moyens juridiques à disposition, relevant essentiellement du droit international privé, qui seront examinés dans le cadre de ce module. Au sein de petits groupes de travail, les participants seront amenés à examiner un cas d'enlèvement international sous ses différents aspects, à rédiger des avis de droit ainsi que des actes de procédure, et à faire des présentations orales du résultat de leurs recherches. Plusieurs intervenants externes spécialistes de l'enlèvement international d'enfants (notamment de l'Institut suisse de droit comparé et de l'Office fédéral de la justice) participeront au module.

Les participants se familiariseront notamment avec l'application des textes suivants :

- Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP).
- Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (CLaH-Enlèvement). Convention de La Haye concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (CLaH-Protection des enfants).
- Loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants et les Conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes (LF-EEA).

- **Problématiques abordées**

- Protection de l'enfant en assurant le respect du droit de garde et du droit de visite.
- Entraide internationale en matière civile.
- Reconnaissance et exequatur des décisions étrangères.
- Recherche de solutions amiables.
- Application des conventions internationales et de la LDIP.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 au 27 novembre 2016.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6 : DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsables du module**

Prof. André Kuhn
Prof. Yvan Jeanneret
Prof. Nadja Capus

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Les personnes ayant suivi le cours de procédure pénale et s'étant présentées à l'examen seront prioritaires. Sur demande dûment motivée, des exceptions sont toutefois possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les étudiants seront mis en possession d'un dossier fictif illustrant une procédure pénale. Ils seront ensuite répartis en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différents acteurs du procès pénal. Ils devront ainsi accomplir, chacun dans la perspective de son rôle procédural, une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment de procédure, d'établissement des faits et d'application du droit de fond ; cette première phase sera concrétisée par la rédaction de certains actes procéduraux et par la remise de mémoires rédigés par chacun des groupes. Dans une seconde phase, les étudiants devront mettre en place un procès fictif, avec le concours de magistrats et d'avocats neuchâtelois, procès qui se tiendra en audience publique, sous la présidence d'un juge de carrière.

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiants avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire.

- **Problématiques abordées**

- Le droit pénal en général.
- Les règles et principes de procédure pénale.
- L'action civile devant le juge pénal.

- Les droits des victimes d'infractions.
- La réparation du dommage.

- **En résumé**

- Un cas sera distribué aux participants au module sous la forme d'un dossier pénal.
- Les participants seront subdivisés en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différents acteurs du procès pénal.
- Chacun devra effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées au rôle qui lui est attribué.
- Les groupes rédigent un mémoire qui leur permettra de défendre la position qui leur est assignée devant un tribunal.
- Deux demi-journées de mise en scène seront organisées durant le week-end, à l'occasion desquelles chaque groupe sera coaché par un professionnel (procureur, avocat).
- Un procès fictif sera organisé en présence d'un juge du canton de Neuchâtel, durant lequel un représentant de chacun des groupes jouera le rôle qui a été assigné au groupe.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 au 27 novembre 2016.

L'horaire exact, les lieux de réunion, les intervenants et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7 : LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE : DÉCRYPTAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

Prof. Olivier Hari

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux étudiants de se familiariser avec le droit des marchés financiers. Dans le cadre de visites sur site et de présentations d'intervenants externes, les étudiants seront amenés à mieux comprendre le rôle de la Banque nationale suisse, de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers ainsi que de la Commission des offres publiques d'achat.

Par ailleurs, dans le cadre d'un exercice de type « law clinic », les étudiants pourront de manière autonome mettre en application les principes acquis.

- **Problématiques abordées**

- Droit des marchés financiers.
- Droit boursier.
- Droit réglementaire bancaire.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 novembre au 18 décembre 2016. Une ou plusieurs séances auront lieu *extra muros*.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 8 : RESPONSABILITÉ MÉDICALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Les règles actuelles de la responsabilité médicale et hospitalière sont critiquées, notamment parce qu'elles ne rempliraient pas leur fonction de compensation financière des victimes d'erreurs médicales de manière équitable et parce qu'elles inciteraient les professionnels de la santé à cacher les erreurs qu'ils commettent. Des propositions de réforme de ce domaine sont dès lors en discussion en Suisse et pourraient s'inspirer de modèles d'indemnisation introduits dans d'autres pays européens.

En prenant un cas pratique et à travers divers exercices liés à une procédure judiciaire et/ou à un travail de réforme législative, le module a pour but de familiariser l'étudiant avec la problématique complexe de la responsabilité médicale et hospitalière, dans une perspective de droit comparé.

- **Problématiques abordées**

- Responsabilité des professionnels de la santé sous l'angle du droit civil et du droit pénal.
- Réforme de la responsabilité civile et introduction de fonds d'indemnisation des accidents médicaux.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 février au 19 mars 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 9 : DOMICILIATION, FISCALITÉ ET ASSURANCES SOCIALES

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW »,
« DROIT SOCIAL » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsables du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

Prof. Thierry Obrist

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, la maîtrise passive de l'anglais (oral et écrit) et de l'allemand (écrit) sont indispensables pour pouvoir participer à ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est d'étudier les impacts d'une domiciliation en Suisse ou à l'étranger sur la fiscalité des personnes physiques et sur leurs droits et obligations à l'égard des assurances sociales.

Dans le monde globalisé dans lequel nous vivons, les transferts de domicile sont très fréquents et soulèvent de nombreuses questions dans différents domaines du droit. Il est donc nécessaire de pouvoir fournir un conseil complet et une approche interdisciplinaire à des familles ou personnes physiques transférant leur domicile d'un Etat à un autre. Ce module prévoit justement de préparer les étudiants à ce type de situation.

- **Problématiques abordées**

En partant de situations concrètes dans lesquelles la domiciliation en Suisse ou à l'étranger est envisagée, nous étudierons l'impact d'une décision sur l'assujettissement fiscal et l'assiette de l'impôt, sur l'assujettissement aux assurances sociales et sur le droit aux prestations, en particulier des prestations à long terme (rentes).

- **Organisation**

Le module aura lieu du 27 février au 19 mars 2017.

Plusieurs interventions externes de praticiens auront lieu et permettront d'apporter un regard très pratique et actuel sur les problématiques abordées.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10 : MODULE EUROPÉEN – LA CONCURRENCE EN PRATIQUE (UE ET SUISSE)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS & TAX LAW », « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « DROIT PUBLIC » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsables du module**

Prof. Evelyne Clerc
Prof. Blaise Carron

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Le nombre de participants est limité à 20. L'accès est ouvert aux étudiants ayant réussi l'examen de « Competition Law and Policy » ou un cours similaire, ainsi qu'aux étudiants en mobilité. En cas de sur-nombre, la priorité est donnée aux étudiants qui ont suivi ou suivent en parallèle le cours « The Law of External Relations of the EU ».

Les étudiants souhaitant participer à la « Semaine européenne » (cf. *infra*), doivent suivre simultanément le cours « The Law of External Relations of the EU ».

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif est d'approfondir une thématique actuelle concernant le droit européen et suisse de la concurrence. Sur la base d'un cas fictif, les étudiants sont répartis en plusieurs groupes qui représentent les parties concernées : les autorités (Commission européenne, Comco), les entreprises et leurs avocats, les associations économiques, les tribunaux. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix) et est appelé à le défendre oralement. Les étudiants découvrent aussi les voies administratives et civiles de mise en œuvre du droit de la concurrence dans l'UE et en Suisse. Le module inclut une visite obligatoire de deux jours auprès des institutions européennes à **Bruxelles** (Commission européenne, Conseil, Parlement, Mission suisse auprès de l'UE, AELE), les **5 - 6 avril 2017**, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

En outre, les étudiants ont la faculté de participer à « **La Semaine européenne** » du **3 au 6 avril 2017**, qui combine une visite de deux

jours auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (3 - 4 avril 2017), avec la visite auprès des institutions à Bruxelles (5 - 6 avril 2017). La Semaine européenne s'inscrit dans une offre conjointe des Prof. E. Clerc/B. Carron (Module européen, 4 ECTS) et du Prof. P. Mavroidis (cours « The Law of External Relations of the EU », 8 ECTS). Les étudiants ont le choix de participer soit uniquement au « Module européen » (y compris la visite auprès des institutions à Bruxelles), soit uniquement au cours « The Law of External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de la CJUE à Luxembourg) », soit à la « Semaine européenne » combinant les deux.

- **Problématiques abordées**

- Droit de la concurrence dans l'UE et en Suisse.
- Relations bilatérales entre l'UE et la Suisse.
- Procédures civile et administrative de mise en œuvre du droit de la concurrence, y compris l'Accord de coopération en matière de concurrence entre la Suisse et l'UE.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 20 mars au 9 avril 2017.

Le module comporte une visite de deux jours auprès des institutions européennes à Bruxelles, les **5 - 6 avril 2017**. Les modalités pratiques seront précisées aux participants au début du semestre de printemps.

Les étudiants admis à ce module peuvent aussi participer à la « **Se-maine européenne** », du **3 au 6 avril 2017**, qui combine une visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (cf. *supra*) et auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg.

MODULE N° 11 : QUAND LE DROIT PÉNAL SE MET AU SERVICE DE LA SANTÉ : LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ PHARMACEUTIQUE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »,
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

Prof. Dominique Sprumont

Avec l'intervention de Séverine Lachat-Boillat et de Matthias Stacchetti, service juridique, Swissmedic et en collaboration avec le Prof. André Kuhn et Songül Yavavli, assistante doctorante.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

A l'instar de l'ensemble de la société, la lutte contre la criminalité pharmaceutique a connu une évolution massive depuis l'avènement de la communication électronique et le développement des possibilités de transport des marchandises et des personnes. De transactions de proximité, conditionnées par la vitesse du courrier postal, les activités illégales sont devenues globalisées, avec des commandes instantanées au bout du monde, des moyens de paiement tout aussi rapides et des livraisons expresses par des entreprises privées. En termes de danger pour la santé, la pratique a permis de démontrer que, dans de nombreux cas, les infractions portent sur des produits d'importance vitale pour les patients. Compte tenu du fait que tout un chacun est susceptible un jour ou l'autre d'être touché par la maladie, l'ensemble de la population peut être victime de la criminalité pharmaceutique, en subissant les conséquences par exemple de l'inefficacité ou de la toxicité d'un produit illicite.

Les participants assumeront le rôle de responsable d'enquête de la division pénale de Swissmedic. Un courrier de la part de l'autorité de surveillance du marché des médicaments d'un pays voisin leur dénonce les faits suivants concernant un antibiotique de dernière génération pour le traitement de maladies infectieuses très graves, avec des effets secondaires nécessitant un suivi étroit des patients. Il ressort de la dénonciation de l'autorité étrangère qu'un pharmacien d'hôpital aurait annoncé qu'un flacon du produit aurait présenté des

déviations permettant de douter sérieusement de la qualité, de la sécurité, de l'efficacité du produit.

Dans le cadre de ce module, les étudiants seront amenés à étudier la Loi sur les produits thérapeutiques, à comprendre le double système d'autorisation mis en place ainsi que le catalogue d'infractions. Le séminaire se fera en trois parties. Dans un premier temps, les étudiants seront amenés à répondre à une série de questions visant à leur permettre d'acquérir les notions de base du droit pharmaceutique. Dans un deuxième temps, une visite du laboratoire de Swissmedic à Berne sera organisée afin de montrer aux étudiants les possibilités de détecter les contrefaçons des médicaments homologués sur le marché. Dans un troisième temps, par le biais d'un cas pratique, les étudiants étudieront les moyens mis en place au niveau international pour lutter contre la criminalité pharmaceutique ainsi que l'importance de l'entraide pénale internationale.

- **Problématiques abordées**

- La loi fédérale sur les produits thérapeutiques et ses exigences.
- La notion de contrefaçon de médicaments (santé publique versus propriété intellectuelle).
- Les moyens de lutte contre la criminalité pharmaceutique en droit national et international.
- Droit pénal et procédure pénale, droit pénal administratif.
- La Directive européenne sur les médicaments falsifiés et la Convention Medicrime.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 20 mars au 9 avril 2017.

Il se déroulera en partie à Berne dans les locaux de Swissmedic avec la participation de spécialistes du laboratoire.

Les travaux se feront principalement en groupes dans lesquels les étudiants prépareront des rapports et avis de droit dont ils devront défendre les conclusions dans des débats en commun.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12 : L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE FACE AU DROIT PUBLIC

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

Prof. Valérie Défago Gaudin

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

« Tout ce qui n'est pas utilisé peut être loué ». Avec ce concept, les détenteurs de biens, logements, véhicules, outils ou compétences les mettent à disposition d'autrui par l'intermédiaire d'internet, profitant souvent d'entreprises web fonctionnant comme intermédiaires. Ces nouveaux modèles de consommation bouleversent les schémas traditionnels de consommation dans un univers souvent réglementé. L'arrivée de sites comme Uber, AirBnB ou autres n'est pas sans soulever des levées de boucliers de la part des acteurs dans les secteurs offrant des services traditionnels, qui dénoncent une concurrence déloyale. Les pouvoirs publics sont également démunis, ne pouvant, avec les réglementations existantes, appréhender des comportements d'acteurs sur le marché alors qu'il existe un intérêt public à protéger consommateurs ou travailleurs ou à fournir un service public.

Au contact de praticiens, les étudiants auront l'occasion de se saisir de problématiques concrètes dans le domaine du transport et de l'hébergement notamment.

Les étudiants fourniront un travail individuel et de groupe consistant à présenter un aspect particulier de la thématique et à animer des entretiens avec des praticiens.

- **Problématiques abordées**

- Surveillance des professions.
- Utilisation du domaine public.
- Service public.
- Concurrence.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 10 avril au 7 mai 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13 : ASPECTS JURIDIQUES DU MANUFACTURING 4.0

MODULE DE L'ORIENTATION « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Charlotte Boulay, assistante doctorante

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations,
- Droit des contrats, et
- Principes généraux de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est triple. En premier lieu, il vise à comprendre les développements techniques relatifs à la nouvelle révolution industrielle en cours. Il a pour deuxième objectif de comprendre les implications sur la société de ces nouveaux développements. Enfin, il vise à tenter de proposer des solutions aux problématiques nouvelles identifiées dans les deux premières phases. Les participants seront en outre familiarisés avec la rédaction de rapports tels qu'ils doivent être formulés au sein de l'administration fédérale.

Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs du domaine, que ce soient des entreprises vivant cette nouvelle révolution, les autorités neuchâteloises ainsi que les autorités fédérales.

- **Problématiques abordées**

Une première phase sera consacrée à la compréhension de la nouvelle révolution industrielle du point de vue de l'évolution des techniques et des technologies. La deuxième phase sera consacrée à l'étude des impacts sociaux-économiques de cette révolution. Enfin, la troisième phase sera celle de la rédaction des rapports. Cette dernière phase consistera également à confronter les solutions proposées avec les points de vue de spécialistes (entrepreneurs, membres d'administrations, politiciens).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 10 avril au 7 mai 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14 : LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

Avec la participation d'un membre de la Commission du droit international (C.D.I.).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Créée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947, la C.D.I. a pour but de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1^{er} du Statut de la C.D.I.). A cette fin, les 34 membres, élus à titre personnel pour leur « compétence reconnue en matière de droit international », se réunissent régulièrement pour discuter des différentes thématiques qui occupent la C.D.I. Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats.

Ce module a pour but d'initier les participants au fonctionnement de cette institution ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. Ce module représente donc également l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances en matière de droit international coutumier, en tant que l'une des sources principales du droit international public. De même, les participants auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'un des plus importants organes subsidiaires des Nations Unies.

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de la C.D.I.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international.
- Le droit international coutumier en tant que source du droit international.
- En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participants.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 mai 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 15 : SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure associée

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement. Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques. En parallèle, les organisations sportives réclament de nos jours une participation plus active et plus directe dans l'organisation de l'offre de paris, voire l'attribution d'un « droit au pari » sur le récent modèle français.

Soumis à des pressions importantes et variées, ces modèles juridiques et économiques sont actuellement en pleine mutation ; la plupart des législations gouvernant le secteur des jeux et des paris constituent autant de véritables chantiers, et ce y compris en Suisse.

Dans ce contexte, les participants au module seront notamment amenés à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôles. Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

- Définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- Législation et jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.

- Mécanismes de surveillance des paris.
- Aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 mai 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2016-2017	19.09.16 25.09.16	26.09.16 02.10.16	03.10.16 09.10.16	10.10.16 16.10.16	17.10.16 23.10.16	24.10.16 30.10.16	31.10.16 06.11.16	07.11.16 13.11.16	14.11.16 20.11.16	21.11.16 27.11.16	28.11.16 04.12.16	05.12.16 11.12.16	12.12.16 18.12.16	19.12.16 25.12.16
	Module n° 1 Procès international en droit du travail F. BOHNET / J.-Ph. DUNAND ----- <i>Avocature / Droit international et européen / Droit social</i>		Module n° 3 Le futur est là ! Les monnaies digitales, les blockchains et les organisations décentralisées autonomes (DAO). Quid iuris ? D. KRAUS ----- <i>Innovation - PI - PME / Droit de la santé et des biotechnologies</i>			Module n° 5 Enlèvement international d'enfants F. GUILLAUME ----- <i>Droit international et européen / Avocature</i>			Module n° 7 La place financière Suisse : décryptage O. HARI ----- <i>Business & Tax Law / Droit public</i>					
	Module n° 2 Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse C. AMARELLE ----- <i>Droit public / Droit international et européen / Droit social / Droit pénal et criminologie</i>		Module n° 4 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 6 Droit pénal et procédure pénale A. KUHN / Y. JEANNERET / N. CAPUS ----- <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Droit public</i>								
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016-2017	20.02.17 26.02.17	27.02.17 05.03.17	06.03.17 12.03.17	13.03.17 19.03.17	20.03.17 26.03.17	27.03.17 02.04.17	03.04.17 09.04.17	10.04.17 16.04.17	24.04.17 30.04.17	01.05.17 07.05.17	08.05.17 14.05.17	15.05.17 21.05.17	22.05.17 28.05.17	29.05.17 04.06.17
	Module n° 8 Responsabilité médicale R. CHRISTINAT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Droit pénal et criminologie</i>		Module n° 10 Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) E. CLERC / B. CARRON ----- <i>Droit international et européen / Business & Tax Law / Innovation - PI - PME / Droit public / Avocature</i>			Module n° 12 L'économie collaborative face au droit public V. DEFAGO GAUDIN ----- <i>Droit public</i>			Module n° 14 La Commission du droit international des Nations Unies G. DISTEFANO ----- <i>Droit international et européen</i>					
	Module n° 9 Domiciliation, fiscalité et assurances sociales A.-S. DUPONT / Th. OBRIST ----- <i>Business & Tax Law / Droit social / Droit public</i>		Module n° 11 Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique D. SPRUMONT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Droit pénal et criminologie / Droit public</i>			Module n° 13 Aspects juridiques du Manufacturing 4.0 D. KRAUS ----- <i>Innovation - PI - PME</i>			Module n° 15 Sport et paris sportifs M. DIACONU ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>					